

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juin 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 179 de la liste préliminaire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 21 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur les incidents les plus récents survenus dans le cadre de la campagne palestinienne actuelle de terrorisme contre Israël.

Ilya Krivitz, âgé de 62 ans et père de cinq enfants, a été abattu à bout portant hier soir dans le village de Silat e-Dhahr où il s'était rendu pour livrer des marchandises dans un magasin local. Krivitz a réussi à revenir dans son village, Homesh, où il est mort de ses blessures.

Krivitz est le troisième Israélien tué en trois jours et le 115e Israélien tué depuis le début des hostilités à la fin de septembre 2000.

Hier également, une bombe a explosé dans une rue très fréquentée de la ville de Hadera. Il n'y a pas eu de blessés lorsqu'un obus de mortier, déposé dans une poubelle, a explosé dans la zone centrale de la ville, non loin de la gare routière centrale. Hadera a été le cadre de plusieurs attaques terroristes palestiniennes ces derniers mois, y compris une attaque par voiture piégée qui a fait deux morts et plus de 60 blessés le 22 novembre 2000, et l'explosion d'une autre voiture piégée le 25 mai 2001 qui a fait 66 blessés.

Les attaques perpétrées hier sont à peine les derniers incidents au cours d'une campagne de neuf mois de terrorisme palestinien qui a été décrite en détail dans mes lettres datées du 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001

* A/56/50.

(A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Ces attaques ont lieu également alors que se poursuivent les efforts d'Israël pour appliquer les termes du cessez-le-feu, facilité par le directeur de la Central Intelligence Agency, George Tenet, qui est entré en vigueur la semaine passée. Israël continue à s'abstenir de prendre toute mesure militaire contre des objectifs palestiniens et a agi pour soulager la situation de la population palestinienne en général en mettant fin aux bouclages des villes de Jéricho, Qalqilia, Jenin, Tulkarm et Naplouse. Les troupes israéliennes ont été redéployées à partir d'un certain nombre de positions et les barrages routiers ont été démantelés, ouvrant ainsi les routes à la circulation des Palestiniens. En outre, les points de passage de la frontière internationale à Rafah et au pont Allenby ont été ouverts à la circulation commerciale et civile des Palestiniens.

Toutes ces mesures ont été prises malgré les attaques palestiniennes actuelles qui compromettent le succès du cessez-le-feu. Plus de 90 incidents distincts comprenant des tirs, des attaques au mortier, des attaques terroristes manquées à la bombe et d'autres types d'attaques ou de tentatives d'attaques ont été enregistrés depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Israël réitère son appel aux dirigeants palestiniens pour qu'ils respectent les termes du cessez-le-feu décrit dans le plan Tenet et qu'ils prennent des mesures immédiates et concertées pour contrôler tous les actes de violence perpétrés à partir du territoire placé sous leur contrôle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Aaron **Jacob**